

Table des matières

Avant-propos	7
Droits de l'homme et procréation médicalement assistée : la Cour de Strasbourg face aux évolutions biomédicales et aux mutations de la filiation	9
<i>Geoffrey WILLEMS</i>	
Introduction	9
Chapitre 1. L'insémination artificielle et la question de l'accès aux techniques autorisées	11
Section 1. L'insémination artificielle homologue (IA) au profit d'un prisonnier : <i>Dickson c. Royaume-Uni</i>	12
Section 2. L'insémination artificielle hétérologue (IAD) au profit d'un couple de femmes : <i>Gas et Dubois c. France</i>	13
Section 3. Bilan provisoire	14
Chapitre 2. La fécondation <i>in vitro</i> , le diagnostic génétique préimplantatoire et la question de la détermination des techniques autorisées	15
Section 1. La fécondation <i>in vitro</i> hétérologue : <i>S.H. et autres c. Autriche</i>	15
Section 2. Le diagnostic génétique préimplantatoire : <i>Costa et Pavan c. Italie</i>	17
Section 3. Bilan provisoire	18
Chapitre 3. La gestation pour autrui et la question de la mise en œuvre délocalisée de techniques interdites	19
Section 1. La GPA mise en œuvre avec le sperme du père d'intention : <i>Mennesson c. France</i>	19
Section 2. La GPA mise en œuvre avec le sperme d'un donneur : <i>Paradiso et Campanelli c. Italie</i>	21
Section 3. Bilan provisoire	23
Chapitre 4. Le sort des embryons cryoconservés et l'appréhension juridique de la « vie humaine potentielle »	25
Section 1. L'implantation des embryons après la séparation : <i>Evans c. Royaume-Uni</i>	25
Section 2. L'affectation des embryons à la recherche après le décès : <i>Parrillo c. Italie</i>	26
Section 3. Bilan provisoire	28
Conclusion	30

Gamètes, gonades, embryons : du matériel corporel humain comme un autre ? 33

Anne-Cécile SQUIFFLET

Introduction	33
Chapitre 1. Les interactions entre les lois du 6 juillet 2007 et du 19 décembre 2008	35
Section 1. Situation visée et appréhension par les textes législatifs	35
Section 2. Application concomitante des deux lois	37
Chapitre 2. Les acteurs de la procréation médicalement assistée	41
Section 1. Auteur du projet parental, donneur et receveur de gamètes ou d'embryons	42
Section 2. Centre de fécondation, programme de soins et banque de matériel corporel humain	43
Chapitre 3. Le processus de procréation médicalement assistée	51
Section 1. Accès à la procréation médicalement assistée	52
Section 2. Procédure de procréation médicalement assistée	63
Conclusion	74

Le secret des origines biologiques dans les procréations assistées faisant appel à un tiers : un dispositif à questionner 75

Gilles GENICOT

Chapitre 1. Le constat : une remise en cause du dogme de l'anonymat	80
Chapitre 2. L'évolution souhaitable : permettre une percée du voile du don	96
Bibliographie sélective	113

Propositions de conventions relatives à la gestation pour autrui 115

Didier PIRE

ANNEXE 1. Proposition de convention sur l'honneur GPA (couple hétérosexuel)	117
ANNEXE 2. Proposition de convention sur l'honneur GPA (couple d'hommes mariés – transfert d'embryons)	120

Filiation après procréation médicalement assistée et comaternité : principes et pièges 125

Jehanne SOSSON

Introduction	125
Chapitre 1. «Bi-parenté» après PMA avec tiers donneur	127
Section 1. Don d'ovocyte	128
Section 2. Don de sperme	130
Chapitre 2. PMA <i>post mortem</i>	137
Section 1. Établissement de la filiation <i>post mortem</i>	138
Section 2. Conséquences de la filiation	141
Chapitre 3. Comaternité	142
Section 1. La loi du 5 mai 2014	142
Section 2. PMA dans un couple de femmes mariées	144
Section 3. PMA dans un couple de femmes non mariées	146
Conclusion	150

Gestation pour autrui, uniparenté et coparentalité en droit belge 153

Nathalie MASSAGER

Chapitre 1. Gestation pour autrui	153
Section 1. GPA médicalisée ou non médicalisée	153
Section 2. Règles de droit applicables	155
Section 3. Filiation de l'enfant né d'une GPA en droit belge	160
Chapitre 2. Uniparenté	174
Section 1. Uniparenté sans PMA	174
Section 2. Uniparenté avec PMA : la mère parent unique	174
Section 3. Uniparenté avec GPA : le père parent unique	175
Chapitre 3. Coparentalité	176
Conclusion	177

Procréation médicalement assistée, gestation pour autrui et droit international privé : questions choisies 179

Silvia PFEIFF et Julie MARY

Chapitre 1. Position du problème	179
Section 1. Procréation médicalement assistée, gestation pour autrui : cadre législatif belge	179

Section 2. Mise en contexte et plan de la contribution	182
Chapitre 2. L'incidence de la nationalité des parties sur leur projet parental de comaternité	183
Section 1. Établissement de la filiation dans un contexte international	183
Section 2. Application à la question envisagée	184
Section 3. Écartement de la loi nationale en faveur de l'application de la loi belge relative à la comaternité	185
Section 4. Observations quant à l'application de la loi belge relative à la comaternité	190
Chapitre 3. Accueil en Belgique d'une gestation pour autrui réalisée à l'étranger	194
Section 1. Incidence de la nature de l'acte sur la méthode d'accueil	196
Section 2. Méthode de reconnaissance réservée aux décisions judiciaires	197
Section 3. Méthode de reconnaissance réservée aux actes authentiques : l'accueil sous réserve du contrôle conflictuel	201
Conclusion	203

La procréation médicalement assistée dans les avis du Comité consultatif de Bioéthique de Belgique 205

Nicole GALLUS

Introduction	205
Chapitre 1. Légitimité du recours à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes ou les femmes seules	207
Chapitre 2. Don de sperme ou d'ovules et anonymat du donneur	209
Chapitre 3. Don d'embryons	211
Chapitre 4. Destination des embryons congelés	212
Chapitre 5. Utilisation de la technique de procréation médicalement assistée pour le choix du sexe de l'enfant	214
Chapitre 6. Procréation <i>post mortem</i>	214
Chapitre 7. Commercialisation des parties du corps humain	217
Chapitre 8. Gestation pour autrui	217
Chapitre 9. Transidentité et parenté	218
Chapitre 10. Traitement de l'infertilité à la demande d'un détenu	220
Chapitre 11. Aspects éthiques de la congélation des ovules en prévision d'une infertilité liée à l'âge	220

Chapitre 12. Réception d'ovocytes issus de la partenaire au sein d'un couple lesbien en vue d'une fécondation <i>in vitro</i> (ROPA)	222
Chapitre 13. Limite d'âge en matière de procréation médicalement assistée	224
Conclusion	225